

De quoi s'agit-il ?

Les règles de fabrication et d'utilisation des substances chimiques dans l'Union européenne visent à satisfaire les besoins de l'industrie et de la société dans un souci constant d'amélioration de la sécurité.

Le règlement REACH a établi un nouveau système de gestion des risques liés aux substances chimiques dont l'objectif est également de favoriser la compétitivité et l'innovation. Ce nouveau processus se décline en quatre étapes, l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation et les Restrictions.

Le règlement CLP vise à faciliter le commerce international et à renforcer la sécurité des travailleurs et des consommateurs par la mise en application dans l'Union européenne d'un Système général harmonisé (SGH) de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques.

Ces réglementations ont mis en place un système commun permettant de garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement dans l'UE.

Que dois-je faire ?

Cela dépend de votre fonction dans la chaîne d'approvisionnement, du niveau de dangerosité des substances utilisées et de leur manipulation.

L'outil de navigation d'ECHA vous aide à identifier la réglementation qui s'applique dans votre cas spécifique.

<http://echa.europa.eu/fr/identify-your-obligations>



Identifier les substances chimiques



Vous fournissez des substances chimiques ? - Vous devez collecter des informations pour classer, étiqueter et enregistrer les substances que vous fabriquez ou que vous importez, et pour fournir à vos clients des recommandations d'utilisation en toute sécurité.

<http://echa.europa.eu/fr/regulations/reach/registration>

Vous utilisez des substances chimiques ? - Vous devez appliquer les recommandations en matière de gestion des risques communiquées par les fournisseurs ou informer ces derniers si ces recommandations ne sont pas appropriées.

<http://echa.europa.eu/fr/downstream>

Mettre à jour les étiquettes des substances chimiques dangereuses



Familiarisez-vous avec le nouveau système de classification, d'étiquetage et d'emballage ; à compter du 1er juin 2015, ce système unique s'appliquera aux substances et aux mélanges.

<http://echa.europa.eu/fr/clp-pictograms>

Porter une attention particulière aux « substances extrêmement préoccupantes »



La liste des « substances extrêmement préoccupantes » énumère les substances chimiques les plus dangereuses. Ces substances chimiques peuvent provoquer des cancers, perturber les systèmes hormonaux, s'accumuler dans l'environnement et les organismes vivants et produire des effets irréversibles sur la santé humaine et l'environnement.

La liste est mise à jour deux fois par an. Consultez : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

L'inscription de votre substance dans cette liste signifie que cette dernière peut être soumise à une approbation et que vous devez ainsi demander une autorisation pour continuer à l'utiliser.

Quels sont les coûts ?

Le règlement REACH impose le paiement de droits et de taxes à l'ECHA. Le calcul des droits et taxes se base sur la taille de votre entreprise. Consultez : <http://echa.europa.eu/fr/sme>

D'autres coûts peuvent s'ajouter aux droits. Ces coûts dépendent de vos obligations spécifiques, de la nécessité de générer ou d'acquérir des données, de votre choix de recourir à des consultants ou du besoin ou de la décision de remplacer les produits chimiques dangereux par des substances présentant moins de risques.

Où m'informer et obtenir une assistance ?

Consultez le site Internet de l'ECHA pour accéder à des informations, des directives, des réponses à des questions et obtenir une assistance. <http://echa.europa.eu/fr/subscribe>

La terminologie juridique et les informations clés pour les entreprises sont fournies dans les 23 langues officielles de l'UE. <http://echa.cdt.europa.eu>

Le site Internet de l'ECHA vous permet également de rechercher des informations sur les propriétés, la classification et une utilisation en toute sécurité des substances chimiques commercialisées dans l'UE.

Contactez :

- Vos fournisseurs et vos clients sur des substances ou des produits spécifiques ;
- L'organisation régissant votre industrie pour obtenir des recommandations et des informations spécifiques à votre secteur ;
- Le service d'assistance de REACH et CLP de votre pays pour toutes questions liées à la conformité ;
- Le service d'assistance de l'ECHA pour obtenir une aide sur les outils que vous devez utiliser.

<http://echa.europa.eu/fr/support>

Qu'est-ce que cela signifie ?

Libre circulation des produits chimiques

Les mêmes règles s'appliquent à toutes les entreprises de l'UE.

Pas de données, pas de mise sur le marché

La fabrication, la commercialisation et l'utilisation de substances non enregistrées sont des activités illégales. Cela s'applique aux substances utilisées seules et aux mélanges (par exemple, les produits de nettoyage).

Communication dans la chaîne d'approvisionnement

Chaque acteur de la chaîne d'approvisionnement doit contribuer à la communication d'informations sur les propriétés dangereuses et l'utilisation en toute sécurité des substances chimiques : fabricant, importateur, formateur, distributeur et revendeur.

Les consommateurs sont maintenant autorisés à demander et à recevoir des informations si vos produits contiennent des substances extrêmement préoccupantes pour leur santé et l'environnement.

Démarquez-vous de vos concurrents !

Les réglementations REACH et CLP encouragent le remplacement de substances chimiques dangereuses par une conception entièrement innovante. Vous pouvez vous conformer à vos obligations juridiques tout en saisissant les opportunités commerciales qui vous sont offertes en vous débarrassant des substances extrêmement préoccupantes.

En vous basant sur les informations dont vous disposez sur les substances produites ou utilisées, prenez de l'avance sur vos concurrents et recherchez si une alternative offrant une sécurité accrue pourrait être développée.

Participez aux consultations publiques de l'ECHA si vous avez conçu ou si vous utilisez des produits alternatifs aux substances extrêmement préoccupantes.

<http://echa.europa.eu/fr/addressing-chemicals-of-concern>

Est-ce que cette réglementation s'applique à mon activité ?

Est-ce que votre entreprise :

Vous élaborez des mélanges de substances chimiques ?
par ex., des colorants, des huiles moteurs, des savons et des détergents

Vous fabriquez ou vous importez des substances chimiques ?
par ex. l'acétone, le formaldéhyde, le phénol

Vous fabriquez ou importez des articles de consommation ?
par ex. du mobilier, des vêtements, des appareils électriques ?

Vous utilisez des substances chimiques ?
par ex. pour les activités de revêtement ou de nettoyage

Si la réponse à l'une de ces questions est « Oui », cette brochure vous concerne.

Les réglementations REACH et CLP énoncent vos droits et vos responsabilités et s'appliquent à tous les secteurs industriels et à toutes les entreprises exerçant une activité liée aux produits chimiques dans l'Union européenne, en Islande, au Liechtenstein et en Norvège.

Le respect des exigences légales vous aidera à gérer les risques liés aux produits chimiques dans votre entreprise et à contribuer à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Vous pourrez répondre aux attentes de vos clients en matière de sécurité des substances et des produits chimiques et améliorer ainsi votre image de marque.

Cliquez sur le lien suivant pour commencer :

<http://echa.europa.eu/fr/sme>

Sécurité des substances chimiques dans votre entreprise

